DÉCLARATION SUR L'HONNEUR EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UN PREMIER TITRE DE CONDUITE

(Articles R. 211-1 et R. 221-5 du code de la route. – Arrêté ministériel du 20 avril 2012

modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire) Je soussigné(e): Nom :.... Prénom..... Date de naissance : DÉCLARE SUR L'HONNEUR (*) avoir passé avec succès le contrôle des connaissances théoriques des règles de sécurité routière ayant donné lieu à la délivrance (1): D'une attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2) ou D'une attestation de sécurité routière (ASR) Année de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR Etablissement de délivrance de l'ASSR 2 ou de l'ASR Nom de l'établissement(2)......Ville.....Ville..... Fait à le

Signature

- (1) Cocher la case correspondant à votre situation.
- (2) Indiquer le nom et la ville du collège, lycée, établissement qui vous a délivré l'attestation.
- (*) Toute fausse déclaration est passible des peines prévues à l'article 441-6 du code pénal